|  |  |
| --- | --- |
| Adresse du service de juges d'instruction | |
| Collaborateur/-trice spécialisé-e Téléphone Courriel n° réf. /n° lettre | Date |

**Plainte pénale Contrôle périodique des effluents gazeux**

Madame, /OU/ Monsieur,

Présenter les faits ainsi qu'éventuellement l'issue d'autres clarifications (p.ex. visites sur place, discussions)

En vertu de l’article 46, alinéa 1 de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l’environnement (LPE), chacun est tenu de fournir aux autorités les renseignements nécessaires à l’application de la loi précitée et, s’il le faut, de procéder à des enquêtes ou de les tolérer.

Toute personne qui s’y refuse intentionnellement est sanctionnée d’une amende. Dans le cas présent, nous déposons donc une plainte pénale en vertu de l’article 61, alinéa 1, lettre o LPE et vous faisons parvenir le dossier original.

Nous vous prions de bien vouloir engager les procédures nécessaires afin d’établir la responsabilité pénale.

Formule de politesse

**Annexe**

- Dossier original *(p.ex. rapport de contrôle, décisions déjà établies)*